



**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE
INTERNE 2014-2015**

SOMMAIRE

| | | |
|-------------|---|----|
| I | INTRODUCTION | 3 |
| II | GOVERNANCE D'ENTREPRISE | 3 |
| 2.1 | REFERENTIEL..... | 3 |
| 2.2 | LE CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 3 |
| 2.2.1 | Composition du Conseil depuis le début de l'exercice 2014-2015..... | 3 |
| 2.2.2 | Pouvoirs du Conseil d'administration..... | 6 |
| 2.2.3 | Règlement intérieur du Conseil d'administration..... | 6 |
| 2.2.4 | Comités du Conseil d'administration..... | 6 |
| 2.2.5 | Direction générale..... | 6 |
| 2.2.6 | Rémunération des mandataires sociaux..... | 6 |
| 2.3 | EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITES D'ETUDE..... | 7 |
| III | PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE | 8 |
| IV | ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE | 8 |
| V | PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE | 8 |
| 5.1 | OBJECTIFS ET REFERENTIEL..... | 8 |
| 5.1.1 | Objectifs et définition..... | 8 |
| 5.1.2 | Référentiel..... | 8 |
| 5.2 | OBJECTIFS AFFECTES AU CONTROLE INTERNE..... | 9 |
| VI | PROCEDURES GENERALES | 9 |
| VII | ORGANISATION DE LA FONCTION JURIDIQUE | 10 |
| 7.1 | PERIMETRE D'INTERVENTIONS..... | 10 |
| 7.2 | MODALITES D'INTERVENTIONS..... | 10 |
| VIII | PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE | 10 |
| 8.1 | PRINCIPES ET POINTS CLES D'ANALYSE..... | 10 |
| 8.1.1 | Organisation générale..... | 10 |
| 8.1.2 | Gestion des ressources..... | 10 |
| 8.1.3 | Application des règles comptables..... | 10 |
| 8.2 | ROLE DE LA DIRECTION GENERALE..... | 11 |
| 8.2.1 | Organisation, compétences et moyens..... | 11 |
| 8.2.2 | Pilotage et contrôle..... | 11 |
| 8.3 | ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 11 |
| 8.3.1 | Contrôles et vérifications..... | 11 |
| 8.3.2 | Arrêté des comptes..... | 11 |
| 8.3.3 | Relations avec les Commissaires aux Comptes..... | 12 |
| 8.4 | PROCESSUS CONCOURANT A L'ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE PUBLIEE..... | 12 |
| 8.4.1 | Critères de qualité..... | 12 |
| 8.4.2 | Principes et points clés d'analyse..... | 12 |
| | a / Investissements/Désinvestissements/Recherche et Développement..... | 12 |
| | b / Trésorerie/Financement et instruments financiers..... | 13 |
| | c / Consolidation..... | 13 |
| | d / Gestion de l'information financière externe..... | 14 |
| IX | GESTION DES RISQUES | 14 |

I INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société Soitec (la "Société"). Ce rapport a été préparé avec l'appui de la direction financière de la Société, principalement pour ce qui concerne la description du processus de pilotage de l'organisation comptable et financière. Il a également impliqué la direction juridique et l'ensemble des directions opérationnelles pour ce qui concerne la gestion des risques autres que financiers.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 27 mai 2015, postérieurement à sa validation par le Comité d'Audit et des Risques du même jour.

II GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les éléments ci-après constituent un résumé de l'information détaillée concernant la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration inséré dans le Document de référence 2014-2015 de la Société.

2.1 REFERENTIEL

La Société a adopté comme cadre de référence en matière de gouvernement d'entreprise le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées dans sa version révisée en juin 2013 (le «Code AFEP-MEDEF»). Les recommandations suivantes font l'objet des exceptions suivantes :

| Recommandation AFEP-MEDEF | Position Soitec et justification |
|---|---|
| Cessation du contrat de travail en cas de mandat social (Section 22 du Code AFEP-MEDEF) | Le Conseil a considéré que s'agissant de Monsieur Paul Boudre, son ancienneté au moment de sa nomination justifiait le maintien de son contrat de travail, conclu antérieurement à son accession aux fonctions de Directeur Général délégué |

2.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Soitec est organisée selon le mode « moniste », avec un Conseil d'administration. Depuis le 16 janvier 2015, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées. Elles sont assurées respectivement par M. André-Jacques Auberton-Hervé, fondateur du groupe Soitec, qui préside le Conseil d'administration, et par Monsieur Paul Boudre, Directeur Général, également membre du Conseil d'administration. Les pouvoirs de la Direction Générale sont décrits au paragraphe 14.1.2.2. La composition du Conseil d'Administration, les travaux de ses Comités, et les mesures prises dans le cadre du Règlement intérieur du Conseil d'administration contribuent à l'équilibre des pouvoirs entre le Conseil d'administration et la Direction Générale.

2.2.1 Composition du Conseil depuis le début de l'exercice 2014-2015

a/ Composition

Au 31 mars 2015, le Conseil d'administration était composé des dix membres suivants :

- Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé,
- Monsieur Paul Boudre,
- BPI France Participations, représenté par Madame Fabienne Demol,
- Monsieur Douglas Dunn,
- Monsieur Fumisato Hirose,
- Monsieur Joël Karecki,
- Monsieur Didier Lamouche,

- Monsieur Joseph Martin,
- Monsieur Patrick Murray,
- Madame Annick Pascal.

A la date des présentes, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé,
 Monsieur Paul Boudre,
 BPI France Participations, représenté par Monsieur Thierry Sommelet,
 CEA Investissement, représenté par Monsieur Christophe Gegout,
 Monsieur Douglas Dunn,
 Monsieur Fumisato Hirose,
 Monsieur Joël Karecki,
 Monsieur Joseph Martin,
 Monsieur Patrick Murray,
 Madame Annick Pascal.

A ce jour, Monsieur Paul Boudre est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la Direction Générale.

Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Néanmoins, les représentants du Comité d'entreprise assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'administration, dans les conditions de l'article L.2323-63 du Code du travail.

Monsieur Sébastien Blot, Directeur d'investissement au sein de BPI France Participations, a été nommé censeur au sein du Conseil d'administration, lors de l'Assemblée générale du 20 janvier 2012. Son mandat a été renouvelé pour une durée de deux ans lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014. Il participe aux travaux du Conseil d'administration avec une voix consultative. Il ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

Le taux de féminisation du Conseil d'Administration était au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 de 20 %. La Société a pour objectif de se conformer aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle dans les délais prescrits.

b/ Durée des mandats – échéance

La durée des fonctions des administrateurs élus à compter de cette date est de quatre années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat des administrateurs. Ils sont toujours rééligibles.

Le tableau suivant récapitule les dates de début et d'expiration des mandats des membres du Conseil d'administration :

| Nom | Date de 1^{ère} nomination | Date de début du mandat en cours | Date d'expiration du mandat | Nombre de mandats |
|------------------------------|---|---|---|--------------------------|
| André-Jacques Auberton-Hervé | 27/02/1992 | 03/07/2012 | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2016 | 4 |
| Paul Boudre | 03/07/2012 | 03/07/2012 | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2016 | 1 |
| BPI France Participations | 02/07/2013 | 02/07/2013 | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2017 | 1 |

| | | | | |
|--------------------|-------------|-------------|--|---|
| CEA Investissement | 20/04/2015* | 20/04/2015* | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2016* | 1 |
| Douglas Dunn | 9/07/2004 | 28/05/2014 | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2018 | 3 |
| Fumisato Hirose | 10/07/2003 | 24/06/2011 | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2015 | 2 |
| Joël Karecki | 20/01/2012 | 20/01/2012 | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2016 | 1 |
| Joseph Martin | 9/07/2004 | 28/05/2014 | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2018 | 3 |
| Patrick Murray | 24/06/2011 | 24/06/2011 | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2015 | 1 |
| Annick Pascal | 24/06/2011 | 24/06/2011 | AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2015 | 1 |

* Nomination par cooptation par le Conseil d'administration du 20 avril 2015 pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Christian Lucas, démissionnaire, soumise à la ratification des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

c/ Actions d'administrateur

Conformément aux dispositions de l'article L.225-25 du Code de commerce, l'article 13 des statuts de la Société ne prévoit pas d'obligation pour les administrateurs d'être propriétaire d'au moins une action Soitec.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration recommande pour sa part à titre de mesure interne, conformément au Code AFEP MEDEF que les administrateurs, à l'exception des administrateurs salariés élus, fassent en sorte de détenir un nombre significatif d'actions de la Société, fixé à 2 000 actions, inscrites en compte nominatif.

Au 31 mars 2015, la majorité des membres du Conseil d'administration a satisfait à cette recommandation dans les conditions suivantes :

| Nom | Nombre d'actions détenues |
|------------------------------|---------------------------|
| André-Jacques Auberton-Hervé | 5 324 949 |
| Paul Boudre | 185 247 |
| BPI France Participations | 22 071 781 |
| Douglas Dunn | 1 |
| Fumisato Hirose | 2 400 |
| Joël Karecki | 4 004 |
| Didier Lamouche | 1 |
| Joseph Martin | 2 001 |
| Patrick Murray | 0 |
| Annick Pascal | 2 750 |

2.2.2 Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directeur Général, Monsieur Paul Boudre. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président.

Au cours de l'exercice 2014-2015 le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois : les 16 avril 2014, 20 mai 2014, 6 juin 2014, 30 juin 2014, 14 octobre 2014, 18 novembre 2014, 16 janvier 2015, 25 février 2015 et 30 mars 2015. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 82 %.

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit au préalable de chaque séance du Conseil la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Les membres du Conseil sont de même tenus informés de manière permanente de l'ensemble des opérations significatives relatives à la Société.

2.2.3 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 1er juillet 2005, le Conseil d'administration a adopté un Règlement intérieur qui organise notamment les rapports entre les administrateurs et la Société et constitue un cadre opérationnel destiné à être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales et réglementaires, mais aussi des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Le Règlement intérieur du Conseil d'administration et des Comités a fait l'objet de plusieurs modifications, la dernière datant de juin 2014.

En définissant les pouvoirs respectifs des organes sociaux, le Règlement intérieur instaure par ailleurs un droit d'examen du Conseil d'administration, en prévoyant que le Directeur Général doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil pour certaines opérations importantes, telles que notamment, les décisions significatives d'implantation à l'étranger, les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa situation financière ou son périmètre d'activité, certaines opérations excédant un certain montant.

2.2.4 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de trois Comités constitués en son sein : le Comité de la Stratégie, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations, dont les rôles et les missions sont explicités dans le Règlement intérieur.

Une description détaillée des Comités, de leur composition et de leur fonctionnement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 est insérée dans le Document de référence 2014-2015.

2.2.5 Direction générale

A l'issue des délibérations du Conseil d'administration en date du 16 janvier 2015, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ont été dissociées. Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé conserve la présidence du Conseil d'administration et Monsieur Paul Boudre a été nommé en qualité de Directeur Général.

En qualité de Directeur Général, Monsieur Paul Boudre est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

2.2.6 Rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa séance du 8 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société a formellement adopté les recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées le 6 octobre 2008.

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération déterminée par le Conseil d'administration sur proposition de son Comité des Rémunérations et des Nominations, composée des éléments suivants: (I) une rémunération annuelle fixe payable en douze mensualités, (II) une rémunération annuelle variable en fonction de différents objectifs à attribuer à la clôture de l'exercice, (III) un plan incitatif d'attribution d'instruments financiers donnant accès au capital social de la Société, assorti de conditions de performance.

Les éléments de nature variable ou incitative sont déterminés sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations par le Conseil d'administration, les administrateurs intéressés ne prenant pas part à la délibération.

La part variable de la rémunération des mandataires sociaux est fonction des critères suivants : (1) le niveau de trésorerie disponible du Groupe (à périmètre constant), pour 25 %, (2) le résultat opérationnel (EBIT) du Groupe (à périmètre constant) rapporté au chiffre d'affaires, pour 25 %, (3) le niveau du chiffre d'affaires du Groupe (à périmètre constant) comparé aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration, pour 25 % et enfin (4) l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration sur la contribution du mandataire à l'atteinte des objectifs stratégiques qui lui sont assignés par le Comité des Rémunérations et des Nominations, pour 25 %. Le rapport entre la part fixe et la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est déterminée annuellement par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Rémunérations et des Nominations. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, la part variable de la rémunération des mandataires sociaux pouvait représenter de 100 % à 150 % de la part fixe s'agissant de Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, et de 75 % à 112,5 % de la part fixe s'agissant de Monsieur Paul Boudre.

Les actions de performance attribuées aux mandataires sociaux contiennent des conditions déterminant leur acquisition à l'issue de la période d'acquisition. Cette acquisition est conditionnée à l'atteinte de critères mesurés par référence à un indicateur composite interne assis sur le chiffre d'affaire, l'EBITDA, et la trésorerie disponible consolidés, et l'accomplissement des principales étapes du plan stratégique du Groupe. A l'issue de la période de conservation, 10 % du nombre d'actions attribuées à chacun des mandataires sociaux sont incessibles avant la fin de leurs fonctions au sein de la Société.

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 janvier 2012 a confirmé le principe du versement aux administrateurs n'exerçant aucune fonction de Direction au sein de la Société, de jetons de présence. Le plafond des jetons de présence ainsi distribuables a été fixé à 450 000 euros pour tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2011.

Par ailleurs, à la demande de Bpifrance Participations, le Comité des Rémunérations et des Nominations a proposé au Conseil d'administration de ne pas attribuer de jetons de présence au Censeur.

Le montant global des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2014-2015 s'élève à 450 000 euros.

Une information détaillée concernant la rémunération brute ainsi que les avantages de toute nature dus par Soitec et les sociétés qu'elle contrôle à chaque mandataire social au titre des exercices 2013-2014 et 2014-2015 figure au sein du Document de référence 2014-2015.

2.3 EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITES D'ETUDE

Il n'a pas été procédé à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Il est pour le surplus renvoyé au paragraphe 14.2.1. - Indépendance des administrateurs du Document de Référence 2014-2015.

III PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, selon les modalités prévues par la loi, ainsi qu'il est indiqué aux articles 21 à 25 des statuts de la Société.

IV ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visant la Société figurent au sein du Document de référence 2014-2015.

Il a été mis fin le 3 mai 2015 au pacte d'actionnaires a été conclu le 27 juin 2011 entre Bpifrance Participations et Monsieur Auberton-Hervé à l'occasion de l'entrée de Bpifrance Participations au capital de Soitec. A cette occasion, M. André-Jacques Auberton-Hervé s'est engagé pendant une durée de trois ans à compter de son départ de Soitec à ne pas faire concurrence à Soitec.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'actionnaires détenant directement ou indirectement, 3 %, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote en dehors des personnes mentionnées ci-dessus.

V PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

5.1 OBJECTIFS ET REFERENTIEL

5.1.1 Objectifs et définition

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité qui vise à assurer la réalisation des objectifs suivants :

- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières ;
- respecter les règles de fonctionnement interne ;
- mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques ;
- fiabiliser le déroulement de ses processus, prévenir et maîtriser les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

Les procédures de contrôle interne décrites sont applicables à la Société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

5.1.2 Référentiel

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de travail constitué sous son égide dans un document intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Ce document, tel qu'explicité dans le Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites également publié le 22 juillet 2010, constitue le référentiel du Groupe.

5.2 OBJECTIFS AFFECTES AU CONTROLE INTERNE

L'objectif du contrôle interne est centré autour de la fiabilisation des informations comptables, financières et au respect des lois et règlements, notamment dans le domaine de la production des informations comptables et financières, l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le bon fonctionnement des processus internes.

L'adoption du cadre de référence du Groupe de place a nécessité la formalisation de procédures applicables aux autres objectifs poursuivis par le contrôle interne, notamment la fiabilisation du déroulement de ses processus, ainsi que la prévention et la maîtrise des risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.

En l'absence d'une direction de l'audit interne, c'est la direction financière de la Société qui est l'élément moteur du contrôle interne, étant précisé que l'exercice de formalisation de procédures applicables aux autres objectifs poursuivis par le contrôle interne entraîne l'implication croissante de la direction juridique et des directions opérationnelles. La maîtrise et la gestion des risques, autres que financiers, est en effet, depuis longtemps, au cœur du fonctionnement de la Société. En ce sens, l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont les premiers acteurs du contrôle interne.

Le Comité exécutif de la Société assure l'identification et le traitement des enjeux essentiels et valide les objectifs opérationnels et stratégiques. Il veille à l'exécution de la stratégie et examine les options permettant sa bonne réalisation, notamment dans les domaines de la technologie et des options stratégiques, de la sécurité, et des ressources humaines et financières. Le Comité exécutif est responsable de la supervision du dispositif de contrôle interne de la Société, et s'appuie sur :

- la Direction financière du Groupe ;
- la Direction juridique.

Enfin, dans chacune des "business units" du Groupe et de ses filiales, au-delà de l'implication du management, les responsables administratifs et financiers font partie intégrante du processus de contrôle interne.

VI PROCEDURES GENERALES

L'activité de la Société en matière de Recherche et Développement, et les processus de fabrication de silicium sur isolant et ses dérivés impliquent le respect de procédures strictes, élaborées dès la constitution de la Société et inspirées de celles en place au sein du Leti (CEA Grenoble). Ces procédures participent à la gestion du risque industriel, ainsi qu'à la maîtrise du cycle de production dans le cadre d'une démarche qualité globale. Le système de management et de contrôle interne intègre trois domaines : Qualité, Sécurité et Environnement. Il garantit l'identification des risques à tous les niveaux, leur contrôle et leur prévention.

La Société a obtenu la certification ISO 14001 en décembre 2001. Cette certification a été renouvelée en décembre 2010 et a permis d'intégrer, dans le périmètre de certification, l'ensemble des sites de production. Le système qualité en place est certifié ISO 9001 depuis 1998. Il a été renouvelé en janvier 2012.

Des audits de surveillance sont réalisés deux fois par an par le LRQA (LLoyd's Register Quality Assurance), organisme de certification choisi par l'entreprise. En matière de sécurité, une certification OHSAS 18001 est intervenue en décembre 2010.

Le déploiement d'un nouvel ERP a achevé de doter le Groupe d'une architecture informatique financière dans laquelle les systèmes de contrôle du Soitec System ont été paramétrés dès l'amont, fiabilisant d'autant le système de contrôle en place.

VII ORGANISATION DE LA FONCTION JURIDIQUE

Afin d'optimiser la maîtrise des risques juridiques, la Société a mis en place, depuis avril 2005, un service juridique. Ce service est dirigé par un Directeur juridique Groupe et comporte quatre juristes en France, un directeur juridique et deux juristes aux Etats-Unis, une attachée juridique en charge du droit des sociétés et deux assistantes.

Le service juridique, sous l'autorité directe du Directeur Général, est saisi par les directeurs des questions de conformité légale et réglementaire qui se posent au Groupe.

7.1 PERIMETRE D'INTERVENTIONS

Le service juridique intervient sur tous les dossiers relatifs au droit des affaires à l'exclusion du droit social qui est de la compétence de la direction des ressources humaines et du droit fiscal qui est de la compétence de la direction financière.

Le service juridique a également la responsabilité des assurances.

Le service juridique est aidé par des avocats pour les questions relevant d'un droit étranger et pour celles relevant de domaines spécialisés non maîtrisés de façon interne.

7.2 MODALITES D'INTERVENTIONS

Une procédure d'approbation avant signature des contrats par les mandataires sociaux a été mise en place. Elle impose la validation d'une fiche de suivi par un responsable de dossier, un directeur et/ou le responsable de Business Unit et éventuellement (en fonction de l'objet du contrat) le service propriété intellectuelle, et le Directeur de la R&D.

VIII PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

8.1 PRINCIPES ET POINTS CLES D'ANALYSE

8.1.1 Organisation générale

L'organisation comptable et financière du Groupe est intégrée au système de contrôle opérationnel en place au sein du Groupe, dont il constitue l'une des composantes.

La Direction financière de la Société, placée sous la responsabilité du Directeur financier comprend :

- un service comptable
- un service contrôle de gestion
- un service consolidation et Contrôle Interne
- un service trésorerie
- un service relations investisseurs – communication financière.

8.1.2 Gestion des ressources

Chaque filiale de la Société dispose d'un service comptable/contrôle de gestion et d'un service trésorerie dont la responsabilité est assurée par un contrôleur financier sous l'autorité du responsable du contrôle de gestion ("controller") de la Société.

Le Directeur financier est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par la Direction Générale et le Conseil d'administration de la Société.

8.1.3 Application des règles comptables

La Société est autonome pour la tenue de sa comptabilité. Les services Comptabilité passent les écritures, établissent la balance générale et préparent les déclarations comptables sociales. En conformité avec le règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société publie ses comptes consolidés suivant les normes comptables internationales (IFRS) depuis le 1^{er} avril 2005.

8.2 RÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.2.1 Organisation, compétences et moyens

Le Directeur financier est membre du Comité Exécutif, structure de gestion interne resserrée qui a succédé au Bureau Directeur au cours de l'exercice, et a pour rôle essentiel d'assurer une cohésion opérationnelle autour du Directeur Général auquel tous les membres du Comité exécutif rapportent directement ou indirectement.

8.2.2 Pilotage et contrôle

Le Groupe est organisé en 3 unités de gestion : Electronics, Solar Energy et Lighting.

Le pilotage du Groupe est organisé par unité de gestion sur la base des principes suivants.

- chaque unité opérationnelle est pilotée par un responsable.
- en concertation avec les différentes unités opérationnelles et les directions fonctionnelles, la Direction financière élabore pour chaque exercice fiscal un plan budgétaire pour chaque unité opérationnelle et un plan global consolidé.
- un reporting mensuel détaillé relatif à la performance des unités opérationnelles (chiffre d'affaires et indicateurs de rentabilité) et un reporting mensuel sur les résultats consolidés du Groupe sont adressés au Président Directeur général et aux membres du Bureau Directeur ;
- des réunions de gestion régulières entre les membres de la Direction Générale de la Société, des responsables des unités opérationnelles et en présence de la Direction financière ont lieu chaque mois ;
- les autorisations d'investissements sont centralisées et toutes approuvées par un Comité ad-hoc.

Les procédures de contrôle des filiales reposent sur un système de contrôle centralisé basé sur un suivi comptable et en trésorerie des filiales.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi son processus de « Planning Stratégique » avec l'identification des enjeux stratégiques majeurs pour le Groupe à moyen terme. Ce processus, placé sous la responsabilité du Directeur Général délégué, conduit le Groupe à une révision régulière de ses enjeux stratégiques et à la formalisation d'un plan budgétaire roulant sur les 18 prochains mois, qui complète le plan budgétaire annuel.

8.3 RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.3.1 Contrôles et vérifications

Chaque année, le budget annuel, déclinaison du plan prévisionnel à long terme, est validé en Conseil d'administration, après analyse et approbation par le Comité d'Audit et des Risques. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque unité opérationnelle et de l'ensemble du Groupe.

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur financier présente la situation réelle du Groupe par rapport au budget annuel.

8.3.2 Arrêté des comptes

Les projets de comptes annuels consolidés et sociaux, accompagnés des annexes, sont adressés préalablement à la séance du Conseil d'administration appelée à statuer sur les comptes de l'exercice aux membres du Comité d'Audit et des Risques. Ce Comité se réunit préalablement à la séance du Conseil d'administration arrêtant les comptes et passe en revue les états financiers. Le Comité d'Audit et des Risques s'entretient également avec les Commissaires aux Comptes en dehors de la présence de la Direction du Groupe et recueille son avis sur les éléments comptables présentés. Les états financiers, une fois validés par le Comité d'Audit et des Risques, sont présentés en Conseil d'administration où ils sont arrêtés.

8.3.3 Relations avec les Commissaires aux Comptes

Conformément aux dispositions légales, les comptes du groupe Soitec sont audités par un collège de Commissaires aux Comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elle fait l'objet d'un audit complet ou d'une revue limitée selon le cas, deux fois par an. Les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction financière du Groupe et au Comité d'audit des clôtures semestrielles et annuelles.

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application, à présenter leurs observations, le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce du Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui a fait l'objet, à ces fins, d'une relecture par les Commissaires aux Comptes.

Le collège des Commissaires aux comptes a été renouvelé lors de l'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2010. PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé en remplacement d'Ernst & Young Audit pour les six exercices à partir de celui ouvert le 1^{er} avril 2010. Le mandat du cabinet Muraz Pavillet a pour sa part été renouvelé à cette occasion pour les six exercices à partir de celui ouvert le 1^{er} avril 2010.

8.4 PROCESSUS CONCOURANT A L'ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE PUBLIEE

8.4.1 Critères de qualité

L'information comptable et financière publiée par la Société s'inscrit dans le cadre de la démarche Qualité qui anime le Groupe dans son ensemble. La Société s'attache donc à diffuser une information fiable et précise, et à porter à la connaissance du public, aussitôt que possible, tout événement susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses actions. L'ensemble des supports de la communication financière de la Société est publié sur le site internet de la Société et est disponible pendant une durée minimale de cinq années.

8.4.2 Principes et points clés d'analyse

L'information comptable et financière est élaborée en utilisant les données préparées par la Direction financière. Le Responsable Relations Investisseurs - Communication Financière a pour mission d'élaborer un premier projet reprenant les éléments notables à porter à la connaissance du public qu'il soumet pour validation au Directeur financier, puis au Président Directeur Général. Le projet validé est ensuite transmis aux membres du Conseil d'administration préalablement à sa publication. A chaque étape, l'exactitude et la précision de l'information, sa cohérence, son caractère prudent et non trompeur sont les points clés faisant l'objet d'une vérification systématique.

a / Investissements/Désinvestissements/Recherche et Développement

Les coûts de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence, tandis que les montants reçus dans le cadre de contrats ou de subventions sont déduits des coûts bruts de recherche et développement pour aboutir à un montant net imputé au compte de résultat. Certains coûts de Recherche et Développement peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche, qui est présenté en déduction des coûts de Recherche et Développement conformément à la norme IAS 20.

La comptabilisation des subventions conditionnelles au regard des dépenses engagées intervient en fonction du degré de probabilité de versement de ces subventions, selon une appréciation validée en dernier ressort par la Direction financière.

b / Trésorerie/Financement et instruments financiers

La Société adopte une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont placés exclusivement en produits monétaires. Les disponibilités de la Société sont principalement exprimées en euros et en dollars US et concentrées essentiellement dans des institutions financières de tout premier plan ou investis directement en titres émis par des états souverains.

La gestion des équilibres financiers entre les entités du Groupe est réalisée au moyen :

- de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement,
- d'un système de gestion centralisé de la trésorerie du Groupe à partir de la Société mère.

La Direction financière du Groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses filiales par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou des contrats de financements intra-Groupe et le paiement et l'encaissement des flux en devises.

Cette centralisation permet à la Direction :

- de piloter l'endettement externe et d'analyser son évolution ;
- de gérer le risque de taux inhérent à la dette contractée ;
- de financer les filiales dans leur devise partout où la réglementation le permet ;
- d'appréhender et gérer le risque de change inhérent aux flux commerciaux et financiers.

Le choix mondial centralisé des banques partenaires et leur pilotage efficace dans la durée constituent un élément important de contrôle interne.

Grâce à cette organisation, la Direction financière assure un contrôle étendu des opérations de trésorerie du Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, la Société a poursuivi son programme de couverture de son risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollars ainsi que de son risque de taux par le biais d'instruments financiers (ventes à terme, options et swaps). Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables.

c / Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du groupe Soitec.

Le reporting mensuel, les budgets ainsi que la consolidation des données comptables, sont gérés sur un même système informatique.

Les objectifs du système de consolidation et de gestion en terme de contrôle sont les suivants:

- procéder automatiquement à des contrôles de cohérence sur les données financières remontées par les filiales ;
- accélérer le traitement des informations remontées ;
- accroître le niveau d'homogénéisation par des tableaux de remontée et de restitution formatés ;
- gérer les normes comptables internationales (IFRS). Les définitions et les principes comptables sont accessibles sur le logiciel par tous les utilisateurs.

Ces outils sont destinés à améliorer la fiabilité des informations transmises, ainsi qu'à en accélérer le traitement.

Les états financiers des filiales sont centralisés par la Direction financière afin d'harmoniser ces comptes avec les principes comptables du Groupe.

Les filiales préparent mensuellement un reporting financier détaillé selon le modèle retenu par le Groupe. Ce modèle a été développé de façon à permettre l'analyse précise de la formation des flux financiers, ainsi que celle des résultats en les comparant aux budgets.

La procédure de reporting vise ainsi à fournir à la Direction une analyse détaillée de l'évolution des résultats, de certains indicateurs clés, et lui permet de mesurer l'efficacité des organisations en place.

Les étapes du reporting peuvent être résumées comme suit :

- établissement et approbation d'un budget détaillé annuel, qui est ensuite mensualisé,
- reporting mensuel en matière de résultat, trésorerie et investissement,
- analyse détaillée des écarts,
- révision budgétaire trimestrielle lors des réunions de pilotage et de contrôle.

Les résultats et les prévisions sont revus sur une base trimestrielle de façon à s'assurer que les objectifs sont atteints. Le budget mensualisé sert d'outil de contrôle pour la validation et l'analyse des résultats mensuels réalisés. Le suivi régulier des résultats permet de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires.

Procédure de remontée et de consolidation d'information

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés par la Direction financière sur la base des états financiers audités des filiales.

Les états financiers sont préparés par les filiales en conformité avec les règles comptables du Groupe selon un calendrier défini par la Direction financière.

Les principales options et estimations comptables retenues par le Groupe sont évoquées en amont de l'arrêté des comptes avec les Commissaires aux Comptes.

Les contrôles du Groupe

Les informations transmises par les filiales sont contrôlées par l'équipe de consolidation au siège qui effectue des contrôles de cohérence et valide les postes présentant le plus de risques préalablement à la consolidation des états financiers.

Ces états financiers sont consolidés au niveau du Groupe. La Direction financière du Groupe reste donc seule habilitée à passer des écritures comptables de consolidation.

Les Commissaires aux Comptes de la société-mère procèdent à la revue des comptes consolidés. Les états transmis par les filiales font l'objet d'une revue systématique de la part des auditeurs externes locaux.

Les Commissaires aux Comptes établissent dans le cadre de leur mission des lettres de recommandation sur les procédures et les comptes qui font l'objet d'un suivi par la Direction financière du Groupe.

d / Gestion de l'information financière externe

Les états financiers du Groupe sont élaborés à partir des données issues du progiciel de comptabilité et sont ensuite intégrés aux rapports semestriels et annuels qui sont revus par les auditeurs externes. Les publications du Groupe sont rédigées en fonction des informations recueillies par le Responsable Relations Investisseurs - Communication Financière auprès de la Direction financière.

IX GESTION DES RISQUES

L'objectif poursuivi par la Société est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels elle est exposée. La Société a achevé l'exercice de cartographie de ses risques, qui lui permet de disposer d'un outil de surveillance plus systématique.

Le dispositif de suivi des risques mis en place a fait l'objet au cours de l'exercice d'une revue par PricewaterhouseCoopers, qui s'est concentrée sur la Division Electronique, et qui a permis de conclure à la pertinence de la matrice des risques utilisée, et l'adéquation des risques décrits au sein du Document de référence. Ce travail de revue a cependant mis en lumière l'existence de voies d'amélioration, notamment quant à la fiabilité du processus d'élaboration des prévisions de vente et la gestion des besoins de trésorerie à court et moyen terme qui en résulte. Le Groupe entend améliorer, au cours de l'exercice 2015-2016, son système de surveillance et de gestion de ces deux risques

* * *

En conclusion, les procédures de contrôle interne sont aujourd'hui adaptées à la taille de l'entreprise et à la nature de ses activités et répondent aux besoins des dirigeants et actionnaires. La Société a mené à bien la plupart des chantiers qu'elle avait entrepris, visant à aligner son cadre de référence sur celui du groupe de place. Néanmoins, dans un environnement de transition pour ses métiers historiques, la diversification de ses activités dans les métiers de l'énergie et de l'éclairage, qui contribue à complexifier l'appréhension de risques propres à chacun des métiers du Groupe, entraîne l'obligation pour le Groupe de renforcer l'attention portée au contrôle des risques auxquels ces développements l'exposent.

Le Président du Conseil d'administration